



La ville de Nangis

(Seine et Marne) - 8710 habitants - Située à 45 min de Paris

RECRUTE

Agent d'entretien polyvalent – Cadre de vie Espaces Verts (H/F)

A pourvoir dès que possible

Placé(e) sous l'autorité du Responsable de secteur, vous effectuerez divers travaux en matière d'espace verts. Vous pouvez également être amené à faire de la manutention lors d'évènements à renforcer le propreté urbaine – entretien mobilier urbain.

MISSIONS GENERALES :

- Entretien et nettoyage des espaces verts : tondre les espaces verts, création et entretenir les massifs arbustifs, entretenir et arroser les massifs floraux et les jardinières, souffler et ramasser les feuilles, désherber manuellement et thermiquement,
- Utilisation et maintenance courante de l'outillage de chantier (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, souffleurs, ...),
- Manutention et logistique dans le cadre des manifestations de la ville,
- Viabilité hivernale : salage et déneigement des voiries et espaces publics,
- Astreinte technique,
- Missions en transversalité avec le service urbain – entretien mobilier et éventuellement les autres secteurs (bâtiment, garage),
- Polyvalence de l'agent requise de manière occasionnelle dans le cadre de ses missions de service public,
- Participation au balayage, nettoyage et entretien du domaine public le week-end (interventions exceptionnelles).

PROFIL RECHERCHE :

- Concours / Diplômes : B.E.P ou C.A.P,
- Titulaire du permis B obligatoire,
- Titulaire du permis poids lourd souhaités,
- CACES souhaités.

QUALITES REQUISES :

- Connaissances techniques en espaces verts et plantations
- Sens de l'organisation, des méthodes et rigueur
- Connaître et respecter les consignes, les règles de sécurité et les règles environnementales
- Sens du service rendu et du service public
- Esprit d'équipe, disponibilité et polyvalence
- Qualités relationnelles, discrétion et autonomie
- Adaptabilité du terrain

HORAIRES ET PARTICULARITES :

- Horaires hebdomadaires : du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
- Astreinte technique par roulement du vendredi à 16h30 au vendredi suivant à 8h00
- Astreinte hivernale pour assurer la continuité du service public
- Participation aux manifestations de la Ville

REMUNERATION :

- Rémunération statutaire, régime indemnitaire, 13^{ème} mois, CNAS et COS.

CONTACT :

Veillez adresser une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae via recrutement@mairie-nangis.fr.